

ÉDITION 4^{ÈME} TRIMESTRE #28



L'Agglo

le Mag

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

ETIVAL-CLAIREFONTAINE



L'agglo.



Saint-Dié des
vosges

ACTUALITÉS > ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE



Réciprocité alsacienne

Le contrat de réciprocity, qui lie l'Agglomération déodatienne à la communauté de commune de la vallée de la Bruche et à l'Eurométropole de Strasbourg, a fêté son 5^e anniversaire à Saint-Dié-des-Vosges le 5 octobre... en plein FIG ! Arrivés en train, les 150 élus alsaciens ont été accueillis par leurs homologues vosgiens puis tous ont profité des conférences et temps forts du Festival.



« Quartiers 2030 » est signé

Le nom du nouveau contrat de ville s'étendant sur la période 2024 - 2030, « Quartiers 2030 » a été paraphé le mardi 10 septembre à la Tour de la Liberté par le président de la communauté d'agglomération Claude George. Conçu pour répondre à des enjeux locaux, ce travail collaboratif avec nombre de partenaires s'adresse aux quartiers prioritaires de Saint-Dié-des-Vosges, seule commune à avoir des quartiers recensés parmi les territoires d'intervention du ministère de la Ville.



Étudiants et intégrés

Après avoir fait leur rentrée dans un établissement sur le territoire, près de 400 étudiants ont participé à la Journée d'intégration organisée par la communauté d'agglomération le jeudi 19 septembre. Accueillis au Palais omnisports Joseph-Claudiel par la première vice-présidente Annabelle Soudière, les participants ont ensuite participé à un rallye urbain à Saint-Dié-des-Vosges et dégusté des mets savoureux lors d'un barbecue géant avant de prendre part à un après-midi ludique conclu par une tombola.



Un FIG sur ses « terres »

Articulé autour de la thématique « terres » et pour la première fois d'un massif, les Alpes, le Festival International de Géographie a rassemblé de nombreux festivaliers à Saint-Dié-des-Vosges et dans dix-huit autres communes du territoire du 4 au 6 octobre. Au-delà des traditionnels rendez-vous (tables rondes, conférences, spectacles, salons...), cette 35^e édition a également sollicité les services de la communauté d'agglomération afin de mener différentes actions de sensibilisation.

EDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères habitantes, chers habitants,

Il y a 80 ans, alors que l'air pur de la libération commençait à percer notre ciel, l'Allemagne nazie reculait devant les Alliés en dévastant nos villes et villages. La reconstruction a été longue et les stigmates sont parfois encore visibles. Partout, de Le Saulcy à Biffontaine en passant par la vallée de la Plaine, Saint-Dié-des-Vosges ou encore Saint-Léonard, les élus ont souhaité, durant ce trimestre, s'impliquer autant dans la commémoration que dans la transmission. Rendre hommage à nos anciens, à nos victimes, à notre passé, c'est savoir d'où nous venons, où sont nos racines.

Les racines grâce auxquelles l'arbre puise les ressources nécessaires à son évolution. Grâce auxquelles nous faisons grandir notre Agglomération. Dès mon élection à la présidence en juillet 2022, nous avons dû harmoniser la politique tarifaire en termes de gestion des déchets et de l'eau. Cette nécessité étant actée, nous avons décidé il y a quelques mois de nous poser.

De réfléchir. De définir ce que nous voulons pour notre territoire à l'horizon 2035 voire 2040. Les élus communautaires se sont investis de façon engagée et mature dans une réflexion globale sur l'urbanisation de notre territoire et donc la vie de nos habitants, à travers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) qui devra mêler le respect de la Loi

Climat et Résilience et notre volonté d'augmenter notre population. Bientôt, notre PLUiH sera arrêté et soumis à enquête publique avant d'être approuvé en conseil. Ce document majeur définira les règles communes à tous, villes et villages, en matière de construction.

Autre document phare, le Projet de Territoire nous a mobilisé durant des mois. Les conseillers communautaires ont travaillé ardemment à définir les orientations qui dessineront les contours de l'action de notre Agglomération pour les dix prochaines années. On y parle mobilité, services à la population, petite-enfance. Ce qu'il faut faire et ce que l'on peut faire, comment prioriser, tout cela est aujourd'hui en écriture et nous vous présenterons le fruit de cette réflexion au cours du premier semestre 2025.

Ce Projet de Territoire sera notre feuille de route. Le fil rouge de notre action. Nous l'avons réfléchi en pensant à vous, à vos attentes, à vos besoins. Présents et à venir.

*Votre Président,
Avec toute mon amitié,*

Claude George

*Président de la Communauté
d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges*

AU SOMMAIRE**#04 > AVANCER**

- Les PLUiH se dessine
- Les déchetteries se recyclent
- La Petite-enfance a tout d'une grande

#08 > DÉVELOPPER

- Economie : Gantois, un mental d'acier
- Tourisme : c'est Noël à la boutique !

#12 > VIVRE ENSEMBLE

- Mobilités : l'Agglo vous transporte
- Une mutuelle santé accessible à tous

#16 > UNE COMMUNE DANS L'AGGLO

- Etival-Clairefontaine : passé, présent, avenir

#18 > LES TEMPS FORTS**#20 > PORTRAIT**

- Isa Prin du Lys

Magazine trimestriel

de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
7, place Saint-Martin - Saint-Dié-des-Vosges

Directeur de la publication : Claude George

Rédaction, illustrations, réalisation technique, photographies :
service Communication

Impression : l'Ormont imprimeur - 03 29 56 17 59
www.ormont-imprimeur.com - Saint-Dié-des-Vosges

Charte graphique : DargDesign - 06 09 53 52 46
www.dargdesign.com - Anould

Diffusion : Médiapost / **Dépôt légal** - AVRIL 2023



LE PLUIH SE DESSINE

Document définissant les règles d'occupation des sols et de construction à l'échelle de l'Agglomération, le Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH) mixe les volontés intercommunales avec les obligations régionales et nationales. Après validation, il concernera les permis de construire à venir.

Six réunions pour en parler

Début septembre, six réunions publiques ont été organisées dans l'optique de présenter le principe du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat. Tenues à Fraize, Raon-l'Étape, Provenchères-et-Colroy, Saint-Dié-des-Vosges, Senones et Corcieux, elles étaient l'occasion de préciser les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les lois nationales qui s'imposent, dont la loi Climat et Résilience. Après un temps d'explication, les différents intervenants ont pris le temps de répondre aux interrogations des habitants.

Jusqu'à aujourd'hui, d'une commune à l'autre, les documents d'urbanisme variaient. Certaines disposaient d'une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme tandis que d'autres étaient soumises au Règlement National d'Urbanisme. D'ici quelque temps, cette complexité appartiendra au passé : disposant de la compétence adéquate, la communauté d'agglomération travaille sur l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH) pour simplifier la donne. « On veut homogénéiser les règles sans les uniformiser. On souhaite qu'elles soient cohérentes avec les spécificités des communes sans pour autant en avoir trop », affirme Hervé Vauthier, directeur du service Urbanisme.

Débatu en 2022, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en a présenté les contours : le document devra trouver l'équilibre entre le respect de l'ambition « zéro artificialisation nette » de l'État (Loi Climat et Résilience) et la volonté politique de l'Agglomération, visant un objectif de 75 000 habitants à l'horizon 2040.

Pour le mettre en œuvre, le principal chantier consistait à délimiter le zonage ou autrement dit, l'espace constructible. De là, quatre familles de zones sont nées : urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles (constructible, agropastorale et inconstructible). Parmi celles-ci, seules les zones urbaines, à urbaniser et une partie des zones agricoles pourront recevoir de nouvelles constructions. « Il se peut que certaines maisons actuelles se retrouvent en zone non-constructible mais la souplesse du règlement fait qu'une extension ou une construction d'annexe peut être possible sous conditions », précise Hervé Vauthier.

Construit avec les élus, les services de l'État et les personnes publiques associées, ce zonage sera complété par un nouveau règlement écrit qui précisera toutes les modalités. Des nouveautés auxquelles se greffera la lutte contre la vacance des logements avec la mise en place d'outils au sein d'un plan d'action poursuivant le travail effectué. À l'évidence, pour la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, l'avenir se construit progressivement.

LES DÉCHETTERIES SE RECYCLENT



Mise en place dans le courant de cette Année, la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) augmente indéniablement le flux dans les déchetteries. Pour y faire face, la communauté d'agglomération a engagé des travaux de rénovation.

Une première salve avait été effectuée sur le site d'Anould. Plus récemment, ce sont les sites de Neuvillers-sur-Fave et de Corcieux qui ont été choisis pour être remis à niveau réglementairement en septembre et octobre. Concrètement, cela s'est traduit par la création de bassins de rétention des eaux d'incendie afin de faciliter l'intervention des pompiers, la mise en place de garde-corps avec des rehausses en béton pour protéger usagers et personnels mais aussi l'installation de contrôle d'accès à l'entrée. Un nouvel enrobé sera également posé à Neuvillers-sur-Fave.



Des travaux encore prévus ces prochaines années

Dans la continuité, différents travaux sont prévus dans les déchetteries ces prochaines années. En 2025, ce sera au tour du site de Raon-l'Étape avant que le cas des sites d'Étival-Clairefontaine et Moyenmoutier, où une étude de faisabilité est en cours en vue d'un transfert, ne soit posé. La déchetterie de Saint-Dié-des-Vosges méritera également une étude à part entière.

Des modifications dans les déchets autorisés

Si certaines déchetteries devront attendre les prochaines années avant d'être rénovées, toutes sont en revanche concernées par l'arrivée d'une nouvelle filière de déchets recyclés. Désormais, les articles de bricolage et de jardin (ABJ) sont collectés alors que les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) ne sont plus acceptés et doivent être rapportés dans les pharmacies.

En revanche, tous les autres flux sont conservés : tout venant, déchets verts, ferraille, bois, gravats, carton, meubles, D3E (électrique et électronique), huiles minérales et végétales, déchets toxiques, pneus, véhicules légers, plâtre, huisserie, amiante, schingles, cartouches d'imprimante et radiographie.

LES LINGETTES DANS LES TOILETTES, C'EST TOUJOURS NON !

Désinfectantes, intimes, pour bébé... les lingettes existent sous différentes formes et sont utiles à bien des égards. En revanche, leur caractère non-biodégradable fait qu'elles ne doivent pas être jetées dans les toilettes.

Les jeter dans les toilettes peut engendrer des conséquences désastreuses pour les systèmes d'assainissement, l'environnement et le porte-monnaie. Leur épaisseur et les produits chimiques qui les composent les rendent résistantes à l'eau et les empêchent de se dissoudre. Ainsi, elles s'accumulent dans les canalisations et créent des obstacles et des dysfonctionnements majeurs qui représentent par la suite des coûts importants pour la communauté d'agglomération et donc les usagers. En moyenne, ces frais supplémentaires peuvent entraîner une hausse de la redevance assainissement de 5 à 10 %.

Lorsque ces lingettes ne causent pas des blocages, elles peuvent se retrouver dans les cours d'eau. Pour régler ce problème, une seule solution : cesser de jeter les lingettes et autres produits non biodégradables dans les toilettes. Simple mais efficace.



AVANCER >



LA PETITE-ENFANCE A TOUT D'UNE GRANDE

Partout sur le territoire, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges accompagne les familles grâce à la mise en place de différentes structures et de nombreux dispositifs.

La micro-crèche les Renardeaux

Située à Saint-Léonard, la micro-crèche les Renardeaux est ouverte à tous les habitants de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a pour particularité de proposer des horaires atypiques : la structure est ouverte du lundi au samedi de 6 h à 20 h. Il s'agit d'une structure d'accueil collectif, ouverte et adaptée à tous, pour quelques heures ou pour un contrat à l'année.

L'Établissement s'inscrit dans une démarche durable puisqu'il utilise des couches lavables, possède une pergola bioclimatique et des baies vitrées qui permettent aux enfants d'apprécier la nature environnante.

La halte-garderie à la Maison de l'enfance Françoise-Dolto

Tout comme la micro-crèche Les Renardeaux, la Maison de l'enfance Françoise-Dolto à Saint-Dié-des-Vosges est ouverte à tous les habitants de l'Agglomération. Sa partie crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7 h à 19 h ;

la halte-garderie est ouverte du mardi au vendredi de 7 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 h 15 et le lundi de 13 h 45 à 17 h 45.

Pour les parents qui le souhaitent, l'accueil familial permet d'accueillir les enfants chez des assistantes maternelles salariées de l'Agglomération.



Informations pratiques

Les deux établissements sont conventionnés par la CAF, c'est-à-dire que les tarifs sont fixes et définis par ce même organisme. Ce dispositif permet également de simplifier les démarches d'inscription.

Pour plus d'informations concernant ces structures ou pour une éventuelle inscription, il est vivement recommandé de se tourner vers les Relais Petite Enfance (RPE), des lieux d'information, d'échange, d'écoute et d'animations collectives au service des parents, des enfants et des assistants maternels agréés de l'ensemble du territoire.

Toutes les informations concernant les structures mais aussi les RPE sont disponibles à l'adresse suivante : www.ca-saintdie.fr ou par téléphone au 03 29 52 65 56.



Le réseau parentalité

Le réseau parentalité est un ensemble d'institutions et d'associations qui travaillent sur la question de la parentalité, pour les familles et les professionnels de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Pour agir, le réseau organise des échanges entre professionnels sur le thème de la parentalité, des conférences, ou encore des actions et des animations à destination des familles.

Le réseau existe depuis 2008 et, depuis octobre 2023, il est le fruit d'une étroite collaboration entre la l'Agglomération et l'association « Naître, allaiter, grandir ». Il a pour objectif de créer ou soutenir des actions en faveur de la famille, mutualiser les moyens et les compétences des acteurs locaux et mieux accompagner la parentalité sur le territoire intercommunal.

Le réseau parentalité propose des actions diverses et variées et vous convie d'ores et déjà aux journées de la parentalité qui se tiendront le 24 mai à la salle polyvalente de Fraize et le 13 décembre à l'Espace François-Mitterrand de Saint-Dié-des-Vosges !

Pour obtenir plus d'informations sur le réseau et ses prochaines mobilisations en faveur des familles : www.sites.google.com/site/reseau-parentalite

DÉVELOPPER >

ÉCONOMIE

GANTOIS, UN MENTAL D'ACIER

Ayant célébré ses 130 ans en septembre dernier, Gantois Industries est une référence dans le domaine de la métallurgie. Les épisodes difficiles étant derrière elle, l'entreprise qui appartient désormais au groupe Drouault industries propose une diversité de produits à laquelle tient son directeur Stéphane Lefort.

Initialement, lorsque Joseph Gantois avait choisi le slogan « Ma corne s'y brise » pour identifier l'entreprise qu'il avait fondée en 1894, la visée était purement commerciale. Un bon siècle plus tard, cet emblème associé à l'image du rhinocéros se heurtant à la robustesse du métal pourrait aussi servir à définir l'histoire de cette industrie basée dans le quartier de Kellermann à Saint-Dié-des-Vosges depuis 1900.

Au cours du XX^e siècle, portée par un contexte économique favorable à son activité en dépit des différentes guerres et crises, Gantois s'était fortement développée en ouvrant différents dépôts ou en faisant des acquisitions dans l'hexagone et en Belgique. Mais ce développement a pris du plomb dans l'aile au début du XXI^e siècle avec la désindustrialisation de la France : ne parvenant plus à dépasser la concurrence, l'entreprise qui avait été reprise par un fonds anglais entre 2004 et 2010 fut contrainte de fermer des ateliers avant de cesser toute activité en 2010.

Pour autant, grâce à la volonté de l'industriel normand Franck Drouault, cet emblème de la

métallurgie renaîtra. Désormais propriété du groupe Drouault Industries et dirigée par Stéphane Lefort depuis 2012, l'entreprise renommée Gantois Industries affiche de nouveau une santé de fer.

Au-delà d'avoir un chiffre d'affaires supérieur à 26 millions d'euros dont 20 % à l'export, elle sert de grands noms (Airbus, Thalès, Safran) et s'expose partout sur le territoire national (Co'met à Orléans, Data center MRS2 à Marseille, carrousel du Louvre, U Arena Paris...) et à l'étranger (Algérie, Israël, Équateur, Maroc...). Il faut dire qu'en proposant du tissage métallique avec des fils pouvant atteindre 20 microns (soit deux fois plus petit qu'un cheveu), de la tôle perforée avec parfois 1 154 700 trous au m², des façades métalliques, des éléments filtrants ou encore des escaliers, Gantois Industries offre une diversification et une qualité de produit appréciée. En somme, elle affiche un état d'esprit novateur traduit par un nouveau slogan : « La transparence à travers le métal ».

Stéphane Lefort : « L'entreprise est armée pour la décennie à venir »

Parmi les acteurs qui participent au renouveau de Gantois Industries, Stéphane Lefort (55 ans) figure en tête de proue. Directeur de l'entreprise depuis juin 2012, le natif de la Creuse s'appuie sur une expérience professionnelle



Un environnement à préserver

Ayant investi, lors de la dernière décennie, près d'une dizaine de millions d'euros pour se développer, Gantois Industries a consacré 2,5 millions d'euros (hors équipements industriels) à la réduction de son impact environnemental. L'exemple le plus récent est visible puisqu'il s'agit de la création d'un champ photovoltaïque de 4 000 m² : 25 pourcents de la consommation électrique de l'entreprise sont désormais autoconsommés.

Toujours pour réduire la consommation électrique, l'éclairage est passé en leds et les équipements industriels ont été changés. Pour réduire sa consommation de gaz de 40 %, l'entreprise n'a pas hésité non plus à remplacer

fournie dans les ascenseurs et dans les instruments de mesure après avoir notamment été diplômé en école d'ingénieur et d'un MBA.

À votre arrivée, quelle était votre vision de Gantois Industries ?

« Gantois me parlait car c'est un nom. À mon arrivée, j'ai découvert une entreprise en profonde souffrance avec une montagne de problèmes.

La performance des équipes n'était pas là et on était très en retard sur la performance industrielle. Tout était poussiéreux, au sens propre comme au sens figuré. On avait l'impression de vivre dans une ruine. Dès lors, il était difficile de faire du développement commercial. »

Quel est votre fil rouge en tant que directeur ?

« J'ai d'abord souhaité changer l'état d'esprit. Désormais, l'adaptation est permanente, on est dynamiques et réactifs. Nous repoussons sans cesse nos limites car le client ne vient pas pour qu'on lui trouve des problèmes mais une solution. Je veux qu'on anticipe car ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui sont capables de se transformer rapidement, qui sont agiles et qui sont en veille de ce qui peut évoluer. »

Comment voyez-vous le futur ?

« Avec tous les changements qui ont été effectués, l'entreprise est armée pour la décennie à venir. On doit continuer à aller de l'avant en intégrant l'intelligence artificielle. Nous devons continuer d'innover tout en réduisant notre empreinte carbone. Puis, nous souhaitons continuer à promouvoir les métiers d'excellence de nos équipes. Pour ce faire, avec d'autres entreprises locales, nous accueillons régulièrement des élèves de 4^e grâce à un partenariat avec la communauté d'agglomération, le Département et l'Éducation nationale. »

200 fenêtres, les chaudières ou le bardage, entre autres.

Enfin, pour parfaire sa note environnementale, Gantois Industries a diminué son empreinte carbone sur les produits architecturaux : de l'origine des matières premières jusqu'à la déconstruction, chaque cycle de vie des produits a été analysé de façon approfondie et optimisée.



DÉVELOPPER >

OFFICE DE TOURISME C'EST NOËL À LA BOUTIQUE !

La boutique de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) permet de mettre en avant les artisans et les producteurs locaux du territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Que du bon et du beau à glisser sous le sapin !

La boutique n'est pas uniquement réservée aux touristes en quête souvenir de leur séjour dans les Vosges, mais se destine également aux habitants de la communauté d'agglomération. La boutique propose une offre variée de produits locaux, pour tous les goûts et pour tous les budgets, ce qui en fait l'endroit idéal avec l'approche des fêtes de fin d'année !

Ainsi, vous avez la possibilité d'y trouver des cosmétiques naturels de la marque « FORÊT », du miel, des liqueurs, des sucreries de la CDHV, des vêtements ou encore des assortiments de bières ou de vins. La boutique de l'OTI vous offre la possibilité de composer vous-même votre coffret ou votre panier cadeau.

La majorité des produits sont disponibles dans les offices de Saint-Dié-des-Vosges et Plainfaing. Vous pouvez également vous approvisionner auprès des autres offices du territoire (Fraize, Senones et Raon-L'Étape) à condition de téléphoner et de passer commande.

Pour retrouver les horaires d'ouverture des différents offices, rendez-vous sur le site : www.vosges-portes-alsace.fr



L'OTI propose également à la vente, en office ou en ligne, la billetterie du pôle Spectacle Vivant.



Devenir partenaire de l'OTI

Vous êtes artisan, producteur, restaurateur, hôtelier, propriétaire d'une location saisonnière, chambre d'hôtes, ou vous proposez des activités sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ? Vous souhaitez bénéficier d'une plus grande visibilité ? L'Office de Tourisme Intercommunal vous invite à rejoindre son réseau de partenaires qui compte déjà 300 membres, en vous proposant différentes formules en adéquation avec votre activité professionnelle et vos objectifs.

Pour ceux qui souhaiteraient rejoindre le réseau et connaître les modalités de partenariat, retrouvez les informations par téléphone au 03 29 42 22 22 ou sur le site internet : www.vosges-portes-alsace.fr

VIVRE ENSEMBLE >



MOBILITÉS L'AGGLO VOUS TRANSPORTE

Il y a forcément un mode de déplacement sur le territoire qui convienne, grâce aux différentes possibilités qui existent. Une offre variée qui s'amplifiera grâce au plan de mobilité simplifié sur lequel planche la communauté d'agglomération.

Comment se déplacer sur le territoire de la communauté d'agglomération ? Que vous habitiez en zone urbaine ou en zone rurale, une solution existe forcément. Tour d'horizon.



Les autocars

Avec Syllien, deux liaisons interurbaines sont assurées du lundi au samedi. La ligne 11 permet de relier Plainfaing à Saint-Dié-des-Vosges tandis que la ligne 12 permet de relier Le Saulcy à Saint-Dié-des-Vosges. Plusieurs arrêts sont proposés entre les communes. Le ticket unitaire est à 2 €, les dix voyages à 16 € et l'abonnement mensuel à 40 € / mois (tarif réduit possible pour 20 €).

Les collégiens et lycéens peuvent quant à eux utiliser Syllabe, le service qui comprend 78 lignes scolaires. Des lignes utilisables par toute personne sous réserve de places disponibles. Infos sur sylvia.sddv.fr

Le bus urbain

À Saint-Dié-des-Vosges, il est possible d'emprunter une des six lignes de bus urbaines, assurant un maillage qui couvre l'ensemble du territoire (et pouvant même aller jusqu'à la mairie de Sainte-Marguerite). Il convient de payer un ticket de 1 € ou une carte 10 voyages (6 €) ou encore un pass mensuel pour les adultes à 18 € (tarif réduit possible pour 9 €) ou les jeunes à 16 € (tarif réduit possible pour 8 €). Infos sur sylvia.sddv.fr.

Le Transport à la demande

Découpé en quatre zones, le transport à la demande SylvousPlait vous conduit de l'arrêt de bus le plus proche de chez vous vers votre

commune de rabattement. Pour ce faire, il est nécessaire de téléphoner au moins deux heures à l'avance au 0 800 880 676 (service et appel gratuits). Le tarif (2 € le ticket, 16 € les 10 voyages et 40 € l'abonnement mensuel) inclut une correspondance gratuite avec les lignes régulières.

Le covoiturage

Pour plus d'amplitude, vous pouvez préférer le covoiturage. Onze aires sont prévues à cet effet : Combrimont, Etival-Clairefontaine, Fraize, Provenchères-et-Colroy, Remomeix, Raves, Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Léonard, Saint-Michel-sur-Meurthe, Saulcy-sur-Meurthe et Sainte-Marguerite.

Vélo et mobilités actives

Que ce soit à pied, en marchant, en trottinette ou encore en rollers, trois voies vertes sont empruntables de Saint-Léonard à Plainfaing, d'Etival-Clairefontaine à Moussey et de Raon-l'Étape à Raon-les-Leau.

Et sinon...

Retrouvez toutes ces possibilités dans notre guide des mobilités disponible sur notre site www.ca-saintdie.fr.

LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ EN BONNE VOIE

Bien que l'offre proposée en matière de mobilités soit conséquente, des possibilités d'amélioration subsistent. En ce sens, cette année, l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) a été missionnée pour concevoir un plan de mobilité simplifié dont l'objectif sera de créer un cadre global à l'échelle de l'intercommunalité.

À l'aide de petits ou grands travaux, le projet devrait permettre de faire évoluer les habitudes sur un territoire où les trajets domicile-travail, souvent internes aux communes, se font principalement en voiture.

Pour ce faire, l'agence peut compter sur la coopération des élus intercommunaux qui partagent leurs connaissances du terrain. Ce fut notamment le cas lors d'une sortie à vélo dans les rues de Saint-Dié-des-Vosges l'été dernier en présence d'élus de l'Agglomération, de la commune déodatienne et d'associations pour imaginer un tracé cyclable.

VIVRE ENSEMBLE >

UNE MUTUELLE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS



L'Agglo vient de conventionner avec l'association Mutua+ pour proposer à chacun des habitants une mutuelle santé accessible, sans condition d'âge ni de ressources.

Le calendrier des permanences et des réunions publiques est disponible sur www.ca-saintdie.fr

Plus d'infos : 03 29 84 79 99

Favoriser l'accès aux soins et augmenter le pouvoir d'achat des habitants sont deux des raisons pour lesquelles l'Agglomération a conventionné avec Mutua+, au nom des 77 communes de son territoire. Pourquoi ? Parce qu'avec ses 300 communes déjà adhérentes, Mutua+ porte un véritable pouvoir de négociation auprès des compagnies d'assurance, en termes de garanties comme de tarifs. Autre avantage, l'association a catégorisé ses adhérents en deux parties : les moins de 70 ans et les plus de 70 ans, alors que dans le circuit classique, plus on avance en âge plus on paie cher la mutuelle santé. Là, le montant de votre cotisation dépendra uniquement des garanties que vous souscrivez. Nouveauté, l'association propose un « contrat Ehpad » pour les plus de 80 ans hébergés dans ces établissements, avec des tarifs très avantageux.

La cotisation, justement. Si, pour les actifs, l'économie réalisée est estimée à 15 € par mois et par personne, le gain moyen s'envole

pour les retraités : entre 30 et 50 € mensuels en moins par rapport à un contrat individuel ! « Je ne suis pas là pour forcer la contractualisation, précise Cédric Badia, représentant local de Mutua+. Si l'estimation n'est pas avantageuse pour l'habitant, je lui conseille de garder son contrat initial ! » Mais la comparaison penche en faveur de ce qui vous est proposé par Mutua+, sachez que l'association s'occupe de tout : résiliation, suivi votre dossier de A à Z, jusqu'à réceptionner vos devis dans la boîte aux lettres des sites de permanences (lire ci-contre) !

Et pour les habitants des communes déjà adhérentes ?

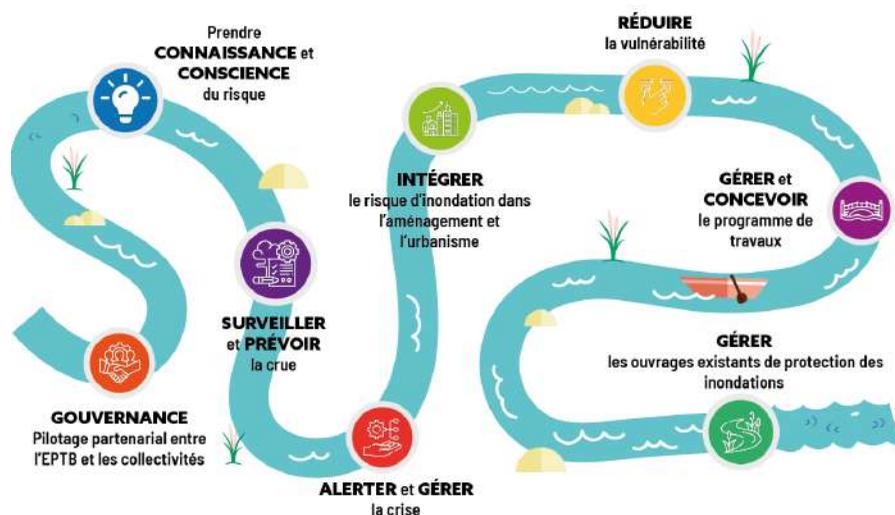
Dix-sept communes du territoire de la communauté d'agglomération avaient déjà conventionné avec Mutua+. Pour leurs habitants qui y ont adhéré, l'engagement de la communauté d'agglomération ne change rien

ENVIRONNEMENT >

UN PAPI À METTRE SUR PIEDS

Piloté par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe-Madon, un syndicat mixte auquel adhère la communauté d'agglomération, le premier Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Meurthe est en cours d'élaboration.

Faisant notamment suite à la crue cinquanteennale de 2006, cette démarche a pour objectif de réduire les conséquences des inondations sur le territoire à travers huit axes (présentés sur le schéma ci-contre) permettant d'anticiper, réduire la vulnérabilité et limiter le risque. Pour mettre en œuvre ce PAPI, le syndicat mixte mène une série d'études depuis 2017 afin d'adapter le projet aux spécificités du terrain et, ainsi, protéger la biodiversité. Suivront ensuite une longue phase de validation, dans laquelle est notamment comprise une enquête publique, et une instruction des services de l'État avant une concrétisation espérée dans les prochaines années.



Des réunions pour affiner

Souhaitant faire connaître ses différentes actions au grand public, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe-Madon a mené différentes réunions publiques au printemps dernier. Sur le territoire de la communauté d'agglomération, deux rendez-vous étaient proposés à Raon-l'Étape puis à Étival-Clairefontaine. « C'étaient des moments d'explications, de sensibilisation et, pour l'EPTB, l'occasion de répondre aux questions et d'écouter les attentes ou craintes », résume Elodie Poutrieux, directrice du service Environnement.

Dans la commune raonnaise, il était notamment question des protections localisées. Du côté d'Étival-Clairefontaine, c'est le projet d'une zone de rétention dynamique des crues (ZRDC) qui a été présenté puis débattu avec le public. « Il a été décidé de protéger les enjeux (habitations, commerces, industriels...) à un niveau relativement élevé dans le cas d'une crue centennale. L'aménagement va permettre de retarder le pic de crue d'une heure, ce



qui est énorme car ça nous permettra de protéger tout le bassin », a notamment précisé Anas Ouassi en tant que représentant de la maîtrise d'œuvre (soit cinq bureaux d'études) avant d'affirmer que la végétation ornant l'ouvrage l'intégrera dans le paysage.

Le compte-rendu des réunions est à retrouver sur le site eptb-meurthemadon.fr (Le territoire > La Meurthe > La concertation d'Objectif Meurthe)

UNE COMMUNE DANS L'AGGLO >

ETIVAL-CLAIREFONTAINE : PASSÉ, PRÉSENT, AVENIR

Connue pour ses papeteries depuis le XVI^e siècle, la commune d'Etival-Clairefontaine l'est également grâce au site gallo-romain de la Pierre d'Appel qui surplombe le territoire en offrant une vue imprenable sur les environs.



Etival-Clairefontaine



Carte d'identité

Nombre d'habitants : 2 506
Gentilé : Stivaliennes - Stivaliens
Altitude moyenne : 302 m
Superficie : 27,1 km²
Superficie forestière : 300 hectares
Code postal : 88 480

Communes proches

Saint-Rémy : 4 km
Moyenmoutier : 5 km
La Voivre : 5 km
Raon l'Étape : 7 km

Du nouveau pour l'école d'Etival-Clairefontaine

Dans la continuité des idées semées par la précédente municipalité et après deux ans de travaux, le chantier de construction de la nouvelle école touche à sa fin. Avec un coût total de 5 millions d'euros, l'équipe municipale a initié ce chantier colossal en ayant la volonté de rationaliser le fonctionnement de la commune, en groupant au même endroit des infrastructures dédiées à la jeunesse.

Cette enveloppe financière a permis la réhabilitation du Centre d'Animation de la Jeunesse Stivalienne (CAJS) mais aussi de la salle polyvalente qui compte désormais un espace dédié à la restauration scolaire. Enfin, véritable fierté communale, la nouvelle école s'inscrit entièrement dans une démarche de

développement durable. En effet, le bâtiment est passif, c'est-à-dire qu'il respecte une consommation minimale d'énergie, et la structure a été réalisée par des entreprises locales avec le bois de la forêt communale.



Une commune dynamique et attractive

En plus de la papeterie et de l'entreprise Gédimat Derrey, la commune d'Etival-Clairefontaine a décidé de réaménager l'avenue du Général-de-Gaulle et ses abords pour accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux services, comme en témoigne l'implantation de la maison médicale. L'aménagement de cette avenue et en particulier les travaux de réfection de chaussée ont été en partie possibles grâce aux fonds de concours, un financement octroyé par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Mise en valeur du patrimoine

Si le passé industriel d'Etival-Clairefontaine est une évidence et continue de rythmer la vie des habitants, l'imposante église abbatiale de style roman s'impose, quant à elle, comme une sentinelle de la mémoire religieuse et rappelle l'importance de la commune au cours des siècles. Détruite en 1944, l'Abbatiale Notre-Dame n'avait cependant toujours pas récupéré l'intégralité de ses vitraux. La municipalité s'est donc lancé un défi : doter le transept sud d'un vitrail, à partir d'un dessin réalisé par un vitrailliste stivalien dans les années 1990. Pour réaliser cet imposant ouvrage d'art, la municipalité a sollicité l'artiste et vitrailliste Claire Henry, originaire de La Voivre, qui s'est affairée durant la période estivale.



Aurélien Bansept, un maire engagé pour son territoire

Stivalien d'origine et de cœur, Aurélien Bansept a effectué ses études à l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts à Nancy pour devenir ingénieur forestier. Très attaché à sa commune et à son territoire, une fois diplômé, le jeune homme a décidé de s'investir pleinement dans la vie locale. Conseiller municipal depuis 2014, Aurélien Bansept est élu maire d'Etival-Clairefontaine en 2020, faisant donc de lui l'un des plus jeunes maires du territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Grand amoureux de la nature, ses engagements politiques et professionnels ne trahissent pas sa volonté de développer et surtout de préserver son environnement. En plus de son mandat de maire et de président du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de la Déodatie, Aurélien Bansept est responsable de l'unité de production « Vosges Montagne » à l'Office National des Forêts. Pour lui, son métier de forestier est un véritable atout dans l'exercice de ses mandats, puisqu'il s'agit d'une profession qui exige de voir les choses sur le long terme. Sa formation d'ingénieur forestier lui a appris « la nécessité de continuité dans l'action publique », une valeur cardinale qui, couplée à une équipe municipale de qualité, est garante de la bonne gestion des projets.

LES TEMPS FORTS >

LIBÉRATION : UN 80^E ANNIVERSAIRE CÉLÉBRÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Depuis le mois de septembre, les cérémonies commémorant la Libération s'enchaînent dans les communes du territoire. Quelques-unes sont encore à venir. Voici les plus conséquentes.

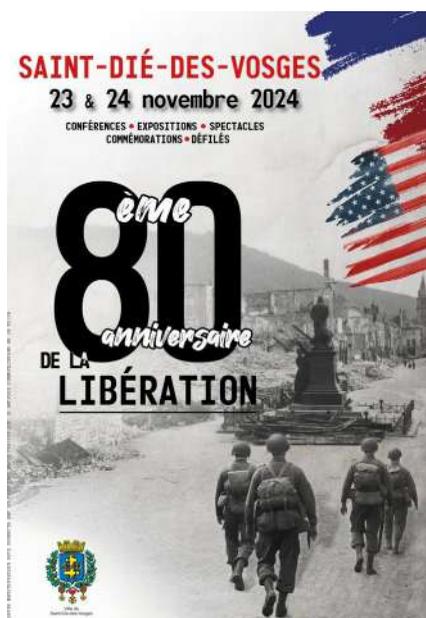
De Raon-l'Étape à Raon-lès-Leau

Entre le 15 novembre et le 1^{er} décembre, l'association Guerre en Vosges va permettre à la vallée de la Plaine de vivre au rythme de l'histoire. Tout commencera à Raon-l'Étape le samedi 16 novembre à 10 h par un dépôt de gerbe devant la plaque commémorative de M. Tisserand puis devant la plaque de la Century. A 11 h, ouverture de l'exposition temporaire de matériels et mannequins « Deuxième Guerre mondiale » et des 36 panneaux retraçant la libération de la ville et de la vallée, dans le hall du cinéma. Une exposition visible également le dimanche de 14 h à 17 h puis à Allarmont les 23 et 24 novembre de 10 h à 17 h salle Jeanne-d'Arc.

Allarmont, commune de la Plaine que ralliera aussi le Lorraine 44 Memory Group et son camp fixe de soldats américains (poste de commandement, service chirurgical, aumônerie, scènes de vie...). Les reconstituteurs du Lorraine US Infantry Group procéderont à une déambulation en convoi, de Raon-l'Étape à Raon-lès-Leau, le samedi 23 (départ depuis Raon-l'Étape à 10 h). Le lendemain, ils se poseront à Moyenmoutier pour une présentation de leur vingtaine de véhicules.

Les 30 novembre et 1^{er} décembre, l'exposition retraçant la libération de Raon et sa vallée sera visible au foyer rural de Raon-lès-Leau.

Du 15 au 30 novembre, Guerre en Vosges proposera un cycle de conférences dans la vallée, et une randonnée historique sera proposée depuis Raon-l'Étape, sur les traces des soldats de la 100th dans le massif. Réservation auprès de l'office de tourisme, bureau de Raon-l'Étape.



Saint-Dié-des-Vosges : un événement historique, festif et pédagogique

Du vendredi 22 au dimanche 24 novembre, la ville de Saint-Dié-des-Vosges saura à la fois rendre hommage à ses héros et se souvenir avec ses aînés, tout en faisant de ce 80^e anniversaire un véritable événement populaire. À travers des expositions d'objets, photos, costumes, uniformes, diorama, cartes postales, à travers également les témoignages forcément poignants de ceux qui ont vécu la libération, la présence de véhicules militaires anciens ou encore l'installation d'un camp de reconstitution proposé par l'association The Lost Company, la Ville entend faciliter la transmission et rappeler combien d'heures sombres a vécu cette cité si agréable aujourd'hui.

Le samedi, une grande parade festive permettra de rallier la stèle de la 103^e Division d'infanterie américaine à la place du Général-de-Gaulle, avec reconstitution de l'arrivée des Américains de Foucharupt en centre ville, accueillis avec liesse par les Déodatien. Un spectacle cabaret, un véritable Son et lumière, un bal-concert compléteront le programme festif d'un samedi marqué également par la sonnerie des cloches de la cathédrale, de l'église Saint-Martin, de la sirène de la Ville et des pompiers...

Le dimanche sera encore plus officiel avec sonnerie des cloches, messe en présence de toutes les communautés, prise d'armes... Programme complet sur <http://saint-die-des-vosges.fr>

Un colloque avec la bibliothèque patrimoniale diocésaine

La Bibliothèque patrimoniale du Diocèse de Saint-Dié organise un colloque sur l'Église dans les Vosges de la Libération à la Reconstruction (1944-1954).

La décennie qui s'ouvre pour les Vosgiens, au lendemain du départ des troupes allemandes, est une longue décennie de reconstruction et de relèvement, à la fois démographique, économique, politique, culturel et spirituel. L'Église diocésaine joue un rôle certain dans ce relèvement. C'est à cette place de l'Église que le colloque vise à s'intéresser. Samedi 23 novembre de 8 h 20 à 16 h, salle François-Cholé du musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges



Une expo au musée Pierre-Noël

Des élèves de terminale du lycée Jules-Ferry, en collaboration avec le musée Pierre-Noël, participent au travail de mémoire à l'occasion du 80e anniversaire de la Libération de Saint-Dié et proposent l'exposition « Mémoires - Novembre 1944, un vent de liberté sur Saint-Dié ». À partir d'œuvres et d'objets patrimoniaux issus des collections et de témoignages, ils ont imaginé une exposition thématique en explorant les différentes facettes de son montage (sélection d'un corpus, scénographie, médiation, graphisme). Ils vous invitent à la découvrir, en cette période de commémoration, pour replonger, au travers de leurs regards, dans notre histoire locale.

A découvrir du 22 novembre au 22 décembre



Mais aussi...

• **Expos et conférences à Saint-Léonard à Saint-Léonard.** Samedi 16 novembre (14 h à 18 h) et dimanche 17 novembre (10 h à 18 h), la salle des fêtes accueillera deux expositions : Guerre 39-45, travail forcé, prisonniers et transférés en Allemagne ; Le camp des déportés d'Oranienburg-Sachsenhausen. Samedi à 20 h 30, conférence de Claude Janel ; dimanche à 10 h, conférence de Juliette Brange, salle sous l'église. Dimanche à 15 h, également salle sous l'église, projection du film de Jacques Cuny « Du temps de la guerre »

• **Présentation d'images et de textes concernant l'automne 1944 et ses conséquences, en partenariat avec l'association des Amis du Ban d'Etival.** Samedi 23 et dimanche 24 novembre de 14 h 30 à 18 h 30, salle des fêtes Edmond-Cunin à Etival-Clairefontaine.

Concert du Groove Syndicat Big Band en partenariat avec les JMF, samedi 23 novembre à 20 h à la salle des fêtes de Saulcy-sur-Meurthe. Le matin à 10 h, cérémonie à la stèle des Américains, allée de la 103e division d'infanterie des Etats-Unis d'Amérique.

• **« 1944 - Le Guitariste » par l'Orchestre symphonique de Saint-Dié-des-Vosges.** Théo Migeon (guitariste), Nicolas Diss (comédien, metteur en scène), avec la compagnie Acte, le Cercle Weick et la Société philomatique vosgienne. Le 22 novembre 1944, sur les gravats de la cité écroulée, un guitariste est resté debout. Il a joué, comme pour rappeler à la mémoire collective que l'âme d'une ville s'incarne dans ses habitants. Samedi 14 (20 h) et dimanche 15 décembre (16 h) à l'espace Georges-Sadoul de Saint-Dié-des-Vosges

• **L'appartement d'Anne Frank en réalité virtuelle,** samedi 23 novembre, à la médiathèque La Boussole de Saint-Dié-des-Vosges. Public adulte. De 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30. Durée : une trentaine de minutes. Réservations recommandées



Les ass'mat' s'exposent !

Promouvoir le métier d'assistant maternel est un projet phare du Relais Petite Enfance de l'Agglomération. Pour ce faire, le RPE a réalisé une exposition photos mettant en lumière le quotidien de neuf assistantes maternelles, qui ont elles-mêmes choisi neuf thèmes pour valoriser leurs compétences, leur savoir-être et leur savoir-faire. Cette exposition baptisée « Paroles d'enfants : merci de m'aider à grandir ! » est installée au musée Pierre-Noël jusqu'au 10 novembre avant de prendre la route pour sillonner le territoire de l'agglomération.



La neige rend aveugle 7

De ses recherches sur le paysage de montagne, le photographe Jean-Yves Camus a eu l'idée de La neige rend aveugle, dont la 7e édition fait résonance aux précédentes et confronte une pluralité de regards sur la problématique liée à la mutation des massifs montagneux et à ses enjeux, à l'aménagement du territoire et à l'économie de la neige sur les territoires de montagnes : disparition, mutation, adaptation architecturale, humaine, paysagère, économique. Une approche documentaire qui permet aux onze artistes de ce collectif de s'effacer au profit d'un regard plus neutre et objectif.

La neige rend aveugle 7 - Derniers flocons, par l'association LIBrE, Jean-Yves Camus, Antonio Guzman, Sandy Avignon, Patrick Bogner, Théo C-Herbuvaux, Melissa Decaire, Alexandre Del Torchio, Eric Didym, Sébastien Lacroix, Emilie Salquèbre, Joël Van Audenhaege.

Jusqu'au 5 janvier au musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges



Tous les événements marquant le 80e anniversaire de la libération sont à retrouver dans la plaquette téléchargeable sur www.ca-saintdie.fr

ISA PRIN DU LYS

Ancienne organiste ayant dû arrêter la musique pour pratiquer l'aviron à haut niveau, Isabelle Prin du Lys continue de trouver les accords parfaits avec son orgue à parfum. L'harmonie et l'équilibre des notes, qu'elles soient de tête, de cœur ou de fond, elle les recherche avec passion.

D'entrée de jeu, Isabelle Prin du Lys déclare qu'elle est « une personnalité à multiples facettes ». En effet, avec une formation en neurosciences, rien ne la prédestinait à la parfumerie. En parallèle de ses études, et depuis son plus jeune âge, elle a toujours manifesté une certaine attirance envers les plantes et leurs bienfaits. Son intérêt pour les plantes et la médecine naturelle l'a poussé à entamer un cursus à l'université de Lausanne en aromathérapie, sophrologie et médecine chinoise. Ainsi, en tant qu'étudiante, Isabelle s'est dans un premier temps enthousiasmée pour la neuroscience des émotions, puis a ensuite appris à soigner la traduction somatique de ce phénomène mental. Isabelle Prin du Lys a donc décidé de désigner sa conception de la médecine avec le terme de « médecine dissidente ».

Cette notion, plus que de nommer une véritable pratique, est en réalité, une philosophie, qui la guide chaque jour dans ses créations. Isabelle Prin du Lys souhaite apaiser les émotions à l'aide des odeurs et des plantes et démocratiser la haute-parfumerie, en créant un parfum sur mesure à chacun de ses clients, le tout en utilisant des assemblages de fragrances



naturelles. Elle casse donc les codes de la haute-parfumerie traditionnelle en donnant une dimension psychologique au parfum. C'est dans cette idée qu'elle fonde à Strasbourg la maison Serena Galini, un nom loin d'être anodin puisque serenans en latin et galênê en grec ancien, signifient « sérénité ». Cette maison de parfumerie est désormais gérée par ses enfants, David et Nina Weiss, « sa meute » comme elle aime le rappeler.

En effet, désireuse de calme, Isabelle a troqué sa vie plutôt citadine et mondaine pour une vie à la montagne. C'est tout naturellement qu'elle s'est installée dans le petit village de Lusse puisque « le lieu [l']appelait d'une simplicité biblique ». Ainsi, sa ferme vosgienne, ou son « antre » comme elle aime la nommer, lui permet de « disparaître dans la nature et s'engloutir dans [son] travail » afin de créer un parfum « incarné dans sa matière », seule, ou lors d'ateliers.

Auditorium

Faire un inventaire à la Prévert ne suffirait pas pour décrire la vie parfois romanesque d'Isabelle Prin du Lys. « Pour moi la vie est faite de rencontres et tout est une affaire de synchronicité » nous dit-elle. À l'occasion du 60ème anniversaire du traité de Rome le 25 mars 2017, Isabelle est contactée pour réaliser une odeur qui incarnerait l'Europe. Lors de cet événement, elle anime un atelier olfactif et récolte ainsi les appréciations personnelles des participants, soit 456 propositions soigneusement consignées. À l'issue, elle s'entoure du maître parfumeur et chimiste Thierry Bernard pour réaliser Auditorium, un parfum unique à deux cœurs et 456 notes à la fois suaves et envoûtantes.